



## MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal  
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 23 août 2010

### PREAVIS N° 329/2010

#### ***Prises de position et déterminations de la Municipalité concernant les interventions de la Commission de gestion pour l'exercice 2009/2010***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les prises de position et les déterminations de la Municipalité concernant les interventions de la Commission de gestion pour l'exercice 2009/2010.

A noter que cette dernière a siégé les 14 août, 4 septembre et 2 octobre 2009 en présence des délégués municipaux concernés.

Précisons que seules les interventions de la Commission de gestion qui nécessitent une réponse ou un complément d'information de la part de la Municipalité font l'objet du présent document.

En vous priant de prendre bonne note de nos réponses, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Syndic  
  
Annie Oguey

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire  
  
Isabelle Mermod Gross

Annexe : ment.

## **Visites du 14 août 2009**

### **Délégués municipaux M. Philippe Blatti et M. Claude Tommasini**

#### **1. STEP**

##### **La Forclaz**

*Remarque :*

*Prévoir, à terme, un rattachement au Sépey.*

Réponse :

La Municipalité envisage d'étudier deux possibilités, à savoir : la rénovation de la STEP de La Forclaz ou un rattachement aux Diablerets, projet moins onéreux et qui permettrait de raccorder un nombre plus important de bâtiments.

*Remarque :*

*Prévoir une couche de peinture aux portes et larmiers.*

Réponse :

Le nécessaire va être fait.

#### **2. Routes et cimetières**

##### **Cimetière de Cergnat**

*Remarque :*

*Prévoir le remplacement de la haie.*

Réponse :

La haie a été remplacée en automne 2008.

##### **Région des Mosses**

*Remarque :*

*Le chemin du camping mérite d'être refait.*

Réponse :

Ces travaux sont impossibles à entreprendre tant que le PAC 292A n'est pas finalisé. Au demeurant la desserte est remise en cause.

## **Visites du 4 septembre 2009**

### **Délégué municipal M. Philippe Parisod**

#### **1. Chalet d'alpage de L'Arsaz**

*Remarque :*

*M. Roger Oguey aimerait une place bétonnée pour le fumier et un sol en dur vers les écuries, avec un drainage et une cunette.*

Réponse :

Rien n'est prévu pour le fumier, par contre un préavis est déposé pour le Conseil communal du 12 octobre 2010 concernant la réfection des drainages des chalets de l'Arsat et de La Séleyre.

#### **2. Chalet d'alpage Les Lagots**

*Remarque :*

*Les volets et le crépi sont à refaire.*

Réponse :

Une offre a été demandée à une entreprise pour les fenêtres et les volets. Pour le crépi rien n'a été entrepris à ce jour.

## Visites du 2 octobre 2009

### Délégué municipal M. Philippe Parisod

#### 1. Bâtiment du congélateur, Le Sépey

*Remarque :*

*Faire déboucher la gouttière et repeindre les volets.*

Réponse :

Ces travaux seront exécutés d'ici l'année prochaine.

#### 2. Ecole du Sépey

*Remarque :*

*Rafraichir les murs de la cuisine.*

Réponse :

La cuisine doit être entièrement rénovée à moyen terme, la peinture sera refaite à ce moment là.

#### 3. Maison de l'Espace Nordique des Alpes Vaudoises, Les Mosses

*Remarque :*

*La commission regrette que la salle ait un potentiel d'utilisation assez limité (pas de scène, pas de possibilité de faire du sport, pas de possibilité d'exposition).*

Réponse :

La Municipalité est très surprise par cette remarque. D'une part le Conseil communal dans son ensemble a été saisi du dossier par les préavis 278/2006, 281/2007, 290/2008 et aucune proposition ou remarque n'ont été formulées dans ce sens. D'autre part, il est possible de monter une scène puisque cela s'est déjà produit notamment la veille de l'inauguration officielle. Pour ce qui est des expositions les volumes se prêtent aisément à ce genre d'activité.

Pour le surplus, on peut affirmer que les utilisateurs sont pleinement satisfaits de cette salle. Durant ces 9 premiers mois d'exploitation, films, assemblées générales, animations pour enfants, manifestations sportives, ainsi que mariages et autres anniversaires ont eu lieu, ce qui représente 60 jours de fréquentation.

La Municipalité a également reçu des félicitations de diverses personnes. Il est souvent relevé que cette maison est bien conçue, que ce soit l'Espace d'accueil, les vestiaires ou la grande salle.

*Remarque :*

*La commission regrette l'exigüité du local de fartage et le peu d'équipements. Qu'advient-il lors de grandes courses ?*

Réponse :

Le concept de base a été prévu pour une utilisation « populaire » et non « événementielle ». Lors de grandes manifestations sportives, des containers sont mis à disposition.

*Remarque :*

*Un membre de la commission s'inquiète de savoir où ira tout le matériel d'entretien des pistes de ski de fond. N'aurait-on pas pu prévoir un lieu dans le cadre de ce bâtiment ? Pourquoi pas dans l'ancienne gare de départ de la télécabine du Pic Chaussy ?*

Réponse :

Le Club nordique s'est approché des Remontées Mécaniques Les Mosses-La Lécherette, futur propriétaire des lieux.